

**Compte-rendu
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
de l'école élémentaire de Candé/Beuvron**

**20 mars 2018
(16h20 / 17h20)**

Étaient présents à la réunion :

Identité	Qualité / fonction
AMARDEIL Sandy	Enseignante (CM1)
A. Valentine	Déléguée des élèves de CE2 (Classe de CE1/CE2)
BONNEAU Bertrand	Enseignant (CM2)
D. Ambre	Déléguée des élèves de CM2
D. Lou	Déléguée des élèves de CP (Classe de CP/CE1)
B. Lisandre	Délégué des élèves de CE1 (Classe de CP/CE1)
H. Enzo	Délégué des élèves de CM2
H. Diego	Délégué des élèves de CM1
J. Antonin	Délégué des élèves de CM1
N. Maël	Délégué des élèves de CE1 (Classe de CE1/CE2)

Ordre du jour :

Point n°1 : Présentation des membres présents et du Conseil.

- Un tour de table est effectué et chaque personne se présente.
- Ce Conseil a pour fonction de relever et d'essayer de régler d'éventuels problèmes constatés par les élèves dans l'école (point n°5 du Conseil du 29 novembre 2016).
- Lors des futures élections des représentants de chaque classe, la parité sera appliquée (Décision du Conseil d'école de 13 mars 2018).

Point n°2 : Problèmes à résoudre.

• **2.1 Les récréations, la cour de récréation et le préau.**

- Les délégués de CM1 proposent que le temps de récréation puisse se faire dans une classe si les élèves n'ont pas envie de sortir dans la cour, notamment par temps de pluie ou temps froid. Ce n'est actuellement pas possible compte tenu de l'absence d'un local disponible, mais cette proposition sera à étudier pour l'année scolaire 2018/2019, une salle de l'école élémentaire n'accueillant pas alors de classe.
- Il apparaît aux yeux des délégués présents que la règle dite « des tours de cour » décidée lors de la réunion du 7 février 2018 n'est pas assez appliquée. Les enseignants présents assurent les membres du Conseil de la vigilance future de l'équipe enseignante à ce sujet.
- Des délégués expliquent aussi que le jeu de ballon de certains élèves qui consiste à tirer sur le préau est très bruyant pour les élèves situés à l'intérieur du préau. Il se passe aussi sur le trajet des élèves qui veulent se rendre aux toilettes et est susceptible d'abîmer le préau à long terme. Un vote est organisé ; à la question « Êtes-vous pour l'interdiction du jeu consistant à tirer avec un ballon dur contre le préau ? », les résultats suivants sont obtenus : POUR : 8 /CONTRE : 1 /Abstention : 1. Ce jeu est dorénavant interdit.

- Il est rappelé que l'utilisation des ballons par temps de pluie est interdite.
- Il est aussi rappelé que, pour des questions de sécurité, il est interdit de passer derrière le préau.
- Les tracés au sol (Question 2.4 du compte rendu de la réunion du 23 janvier 2018) seront normalement effectués en mai par des parents d'élèves volontaires. L'idée d'un terrain de football est évoquée. Il est aussi demandé si l'installation d'un panier de basket-ball est possible.
- Des délégués demandent plus d'arbres dans la cour de récréation (notamment sur l'espace herbeux). De même pour des bancs (sur la partie goudronnée). La question sera transmise à la mairie.
- Il est aussi demandé si un système de chauffage du préau est envisageable. M. BONNEAU répond que cela semble difficile et très énergivore mais que la question sera transmise à la mairie.
- Enfin, il est rappelé que lors des périodes de verglas ou de neige, si des espaces de la cour sont délimités, c'est pour éviter que des élèves aillent sur ces parties de la cour très glissantes et donc dangereuses.

- **2.2 Les toilettes**

- Des délégués signalent que des élèves (notamment des filles de CM2 et des garçons de CP) tendent à rester longtemps dans les toilettes, notamment par mauvais temps. Il est rappelé que les toilettes ne sont pas un lieu de récréation et qu'il ne faut pas s'y attarder pour permettre à tous les élèves qui ont besoin d'y aller de pouvoir s'y rendre sur le temps de récréation. L'idée d'un(e) élève « capitaine de toilette » est évoquée ; un (pour les garçons) et une (pour les filles) élève serait posté(e) à l'entrée des toilettes pour veiller à ce que les élèves qui y sont ne s'attardent pas. La question est à étudier.
- Des délégués signalent que les affiches qui rappellent qu'il faut se laver les mains, tirer la chasse-d'eau et éteindre la lumière s'abîment ; l'idée d'en faire de nouvelles est proposée.
- Qu'en est-il de la question des distributeurs de papier sollicités (Point 2.2 du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2018). La question va être à nouveau posée à M. le maire.

- **2.3 Les insultes et les moqueries.**

- Des délégués expriment un relatif mécontentement à l'égard de certains élèves de CM2 qui tendent à embêter des camarades plus jeunes. Mme AMARDEIL précise que les élèves cités se plaignaient l'année dernière de l'attitude des CM2. Après discussion, il apparaît que les délégués de CM2 expliquent aussi que des CM2 sont désagréables avec d'autres élèves de CM2, et pas seulement avec des élèves plus jeunes. Une mise au point sera faite auprès des élèves de CM2, futurs « jeunes élèves » dans la cour de récréation du collège l'année prochaine.

Prochaine réunion : 28 mai 2018

Signature du secrétaire de séance.

Bertrand BONNEAU